

## La baronnie de la Val d'Oze

### Seigneurie majeure de la Val d'Oze

1265 : la seigneurie du val d'Oze s'étendait à la fin du Moyen-Age sur les vallées du Drouzet et de la Maraize et fut érigée en baronnie.

1358 : transaction importante passée entre Guillaume Auger et ses vassaux d'**Oze**, stipulant des libertés en leur faveur.

1472 : Alix de Saporis, Dame d'Oze permet aux habitants de construire un nouveau village dans la plaine.

La baronnie de la Val d'**Oze** appartenait jusqu'au XVème siècle à la prestigieuse famille des Guillaume Auger, allié au Comte de Provence.

1726 : la terre de **Chabestan**, arrière fief de la baronnie de la Val d'Oze, fut érigée en Comté au profit de JF Roux de Laric.

*Les villages du Val d'Oze,  
nichés dans un écrin de verdure encore sauvage...*



Furmeyer ...

## Démographie des six communes

**1879 :** Joanne géographie des Hautes Alpes

Auban d'Oze (Saint) : 118 hab.

Chabestan : 210 hab.

Châteauneuf d'Oze : 111 hab.

Chatillon le Désert : 89 hab.

Clausonne : 36 hab.

Furmeyer : 211 hab.

Oze : 152 hab.

Le Saix : 294 hab.

**Total : 1221 hab.**

**1962 :**

Auban d'Oze (Saint) : 50 hab.

Chabestan : 124 hab.

Châteauneuf d'Oze : 43 hab.

Furmeyer : 96 hab.

Oze : 75 hab.

Le Saix : 99 hab.

**Total : 487 hab.**

**1936 :**

Auban d'Oze (Saint) : 93 hab.

Chabestan : 145 hab.

Châteauneuf d'Oze : 76 hab.

Furmeyer : 139 hab.

Oze : 107 hab.

Le Saix : 181 hab.

**Total : 741 hab.**

**2009 :**

Auban d'Oze (Saint) : 69 hab.

Chabestan : 126 hab.

Châteauneuf d'Oze : 27 hab.

Furmeyer : 153 hab.

Oze : 89 hab.

Le Saix : 87 hab.

**Total : 551 hab.**



Epée et rasoir italiques avec bracelets hallstattiens.

Tumulus de Chabestan, Hautes-Alpes



## TABLEAU HISTORIQUE DES HAUTES-ALPES

### MANDEMENT DE LA VAL-D'OZE

Ce mandement est l'un des plus intéressants à étudier du Gapençais.

Il s'étendait sur la vallée de Maraise et sur une portion de celle du Drouzet, mais il avait été plus considérable autrefois. La terre du Furmeyer en faisait probablement partie au XIII<sup>e</sup> siècle, et les hameaux du *Plan-du-Bourg* et de Villelongue en avaient été détachés au XV<sup>e</sup> pour être mis au mandement de Savournon.

La seigneurie de la Val-d'Oze, qualifiée, depuis 1265 au moins, de baronnie, resta à l'état de franc-alleu (terres affranchies de toute redevance ou obligation) jusqu'au XIII<sup>e</sup> siècle; le seigneur majeur reconnut alors la suzeraineté du Dauphin.

Ce seigneur majeur étendait son autorité sur les neuf paroisses de la baronnie, et chaque communauté avait un seigneur particulier vassal du seigneur majeur. Cet état de choses se maintint sans altération notable jusqu'au XVII<sup>e</sup> siècle.

La seigneurie majeure parait avoir été divisée, au début, entre deux familles étroitement unies par des liens de parenté, les familles Reynier et Auger ;

Voici la filiation de la première:

- Pierre Reynier, 1080  
Pierre, 1140-1150  
Pierre, 1200  
Pierre, doyen du chapitre de Gap, qui fait héritiers ses neveux, Pierre Reynier et Guillaume Auger vers 1292.

Voici la descendance des Auger:

- Guillaume, 1180-1190  
Guillaume, 1235-1260  
Guillaume, seigneur de toute la baronnie, par héritage de Pierre Reynier, son oncle, 1270-1308  
Guillaume, 1308-1310  
Guillaume, 1318-1339  
Guillaume, 1339-1358  
Guillaume, 1380-1399  
Georges, 1399-1460  
Alix de Saporis, sa femme, garde la baronnie d'Oze pour ses reprises et épouse Louis Gaste, 1460-1486  
Jeanne, leur fille, épouse François de Castellane, 1500-1525  
Melchior, fils des précédents, fait héritière sa sœur Honorade, femme de Jean du Mas, substitué au nom et aux armes de Castellane, 1558  
Alexandre du Mas de Castellane, 1610  
Jean de l'Olivier de Bonne achète la Val-d'Oze 100,000 livres (avec la baronnie de Vitrolles), le 15 novembre 1610  
François, son fils, la revend à son oncle Pierre de Tholosan, 1629.1669

Jean de Tholosan, 1669-1700

Celui-ci fait héritière sa tante Louise d'Hugues, veuve de Pierre de Roux de Bellaffaire, 1700-1717; elle vend avec faculté de rachat à Jean-François de Roux de Gaubert, 1719; elle rachète en 1734 et revend définitivement à François de Roux de Gaubert en 1751

Alexandre-Louis-Gabriel de Roux de La Ric, 1789.

La baronnie d'Oze avait été érigée en comté en 1729 sous le titre de La Ric; le siège de ce comté était le château de Chabestan. La famille de Roux avait la prétention, qui paraîtrait justifiée par quelques titres, de descendre des Ruffo, puissants seigneurs de Calabre, partisans des princes d'Anjou, rois de Sicile, et forcés de s'expatrier après les Vêpres siciliennes.

*Les « Vêpres siciliennes » désignent un soulèvement et une révolte populaire de l'île de Sicile contre la domination féodale du roi français Charles d'Anjou, survenu à Palerme et Corleone, le 31 mars 1282, mardi de Pâques. À la suite de ce soulèvement et du massacre des Français, les Siciliens se libèrent du joug angevin avant de se livrer au roi d'Aragon Pierre III.*

Leur fidélité à la France leur ayant fait perdre la seigneurie de la Ricca près de Naples, Jean-François de Roux obtint que la terre de la Val-d'Oze érigée en comté en sa faveur, en 1729, prendrait le titre de La Ric en souvenir de la seigneurie que ses ancêtres avaient perdue quelques siècles auparavant. La famille de Roux de Gaubert changea même son nom en celui de Ruffo de La Ric.

Voici la liste des nobles qui en 1399, se reconnurent vassaux du baron d'Oze:

- Antoine, Bertrand et Guillaume de Chabestan

Isnard de Vitrolles

Didier Tabatii

Guillaume, Mondon et Jean de Montrond

Jean Ferrus

Jean Gruel

Isnard de Lazer

Mondonne du Saix, femme de Guillaume de Parme

Catherine du Fort, femme de Raymond de Rosans

Madeleine, héritière de Raymond du Saix et femme de Jean de Bardonnèche

Perceval et Justet de Bardonnèche

Bertrand de Barras

Guigues d'Oze

Montaline, veuve de Guillaume Sylve

Raymond Geoffrey

les héritiers de Montarcine Arnulphi, femme de Jacques de Montorcier.

Le baron d'Oze exerçait un droit absolu de haute et basse justice par le ministère d'un baile qui siégeait à Oze. Le 6 décembre 1268, il transigea solennement avec les seigneurs ses vassaux, de la Val-d'Oze, il laissa à chacun d'eux une juridiction inférieure se réservant la haute justice et l'appel de leurs tribunaux. Il dut lui-même, bientôt après, se reconnaître justiciable du conseil delphinal de Grenoble et permettre à ses sujets d'en appeler de son tribunal à cette cour souveraine. Ayant voulu mettre quelque empêchement à l'un de ces appels, il fut condamné, au mois d'octobre 1376, à 50 florins d'amende pour avoir entravé le cours régulier de la justice. Au XVII<sup>e</sup> siècle, sa juridiction fort amoindrie s'exerçait à Veynes, avec appel au vibailly de Cap. En 1729, Jean-François de Roux obtint, en même temps que l'érection de sa baronnie en comté, que sa juridiction s'exercerait à Grenoble avec appel immédiat au parlement.

**Bibliographie ALLEMAND (abbé). Monographie de la Val-d' Oze. Gap, Jouglard, 1884, in-8°.in 1887 Roman, Joseph Tableau historique du département des Hautes-Alpes**

## Ladoucette

« histoire, topographie, antiquités, usages, dialectes des Hautes-Alpes »

1848

Le Buëch parcourt le territoire de **Furmeyer** durant 2 kilomètres, et le Drouzet y coule dans la moitié de cet espace. Ils arrosent une partie du territoire, et l'on oppose à leurs ravages 1,600 mètres de digues.

On n'a pas maintenu la pépinière de feu M. Thiers, construite sur le penchant d'une montagne.

On se sert pour le labour de juments que l'on fait pouliner.

La nature a fait un mécanicien du nommé Bernard de Furmeyer ; On lui doit une horloge en bois marquant les secondes, le quantième du mois, le jour de la lune ; à l'aide de quelques ressorts, il faisait mouvoir de Gap à Veynes, une machine en bois. Il se rend utile, en plantant à peu de frais, des pieux ou pilotis, à l'aide d'une navette, sur le bord des torrents.

**Chatillon le désert** ne possède ni canaux, ni digues, et n'a pas eu de communaux à partager ; L'agriculture y a fait des progrès, surtout pour les prairies artificielles.

A l'entrée du désert et au bas de la montagne de Céuse, se trouve une grosse ferme appelée Tchateou-Tchappa, du nom d'un petit château dont on voit encore les traces, et qui a été détruit quelques années avant la révolution de 1789, par un incendie, effet de l'imprudence. On prétend dans le pays que ce petit château est de construction romaine, et que son nom patois Tchappa ou Estchappa, signifiant en français Echappé, lui serait venu de ce qu'il n'aurait pas été enveloppé dans les ravages de l'occupation sarrasine ; ce que, du reste, son isolement permet de supposer. La situation de cette habitation, au haut d'une belle prairie, est d'ailleurs assez agréable.

**Le Saix** a une population de 344 âmes, trois digues, huit canaux d'arrosage, la moitié des maisons couvertes en tuiles. Cette commune a produit un docteur en droit et en théologie, nommé Antoine, qui fut Abbé de Chiseri et commandeur de Saint Antoine de Bourg en Bresse ; poète latin et français, il a laissé plusieurs ouvrages et traduit quelques morceaux de Plutarque.

En 1329, le Duc de Bretagne qui prétendait au Comté de Savoie, au chef de sa femme, traita avec le Dauphin, qui se trouvait à Paris et promit de lui donner, jusqu'à la fin de la guerre qu'ils entreprendraient, mille hommes pendant quatre mois de l'année, et deux cents pendant les autres. Mais en l'absence de ce dernier prince, le Comte de Forest, l'un des arbitres du traité, pris d'assaut la maison forte de Mathieu de Saix, homme lige du Dauphin. Vingt quatre hommes y furent saisis et tués de sang froid ; les femmes ne furent pas épargnées ; L'épouse de Matthieu, blessée à mort, fut ensevelie dans les ruines de sa maison.

On réclame la construction d'un pont entre Veynes et **Oze** pour les communications de la rive gauche du Buëch qui ne parcourt que l'extrémité et la partie basse de cette dernière commune : elle n'a que 60 toises de digues et un petit canal d'arrosage. La montagne d'Oule, située au levant, retarde pour Oze, le lever du soleil ;

Cette montagne est déboisée jusqu'au tiers de sa hauteur où commencent des broussailles, mais il faut parvenir jusqu'à sa sommité pour trouver quelque peu de gros bois.

Une seule fontaine sert à abreuver les habitants et le bétail ; une de ses sources se précipite dans un torrent d'où M. Anglès l'a détournée de 4 ou 500 toises pour la conduire à grand frais dans une de ses possessions. Cet ancien député, ce poète aimable, habitait l'agréable Prieuré de Véras.

On voit à Oze les débris de deux vieilles tours sur des éminences où elles servaient à des signaux.

Un couvent de Templiers, appelé le Saint Sépulcre, comme celui qui existait auprès de Chorges, y est tombé en ruines, muettes pour bien des hommes ; l'observateur voit sur ces pierres amoncelées l'empreinte des révolutions, l'étendard des Templiers, l'oppression des vassaux, peut être le souvenir

des crimes, l'ombre de Philippe Le Bel tenant d'une main hardie l'arrêt de la proscription des célèbres et malheureux chevaliers ; on voit la torche qui allume leur bûcher.

J'ai écrit ces mots à Véras sous l'inspiration d'un ami bien bon, bien spirituel, que je ne devais plus revoir.

... Le pays est un tissu de mamelons ; que ses roches sont mortes, ses coteaux arides !

Partout où les mulets ne traînent pas l'araire, ce ne sont que schistes noirs et dépouillés d'herbes !

En certains endroits la terre représente des figures solides, surtout pyramidales.

**Saint Auban d'Oze** est une commune fort peu importante ; ses maisons sont toujours couvertes en chaume ; un incendie en consuma la plus grande partie, il y a douze ou quinze ans. Saint Auban a des amandiers, des noyers, quatre canaux d'arrosage, point d'industrie. Les habitants passent pour être bons. L'un d'eux cependant, *Bestidous*, resta si longtemps au bagne de Brest, qu'à son retour il ne reconnaissait plus aucun de ses compatriotes.

**Chateauneuf d'Oze** occupe un petit vallon resserré de toutes parts, excepté du côté du Drouzet, torrent qui coule du midi au nord, sur 5,200 mètres de longueur, et où il puise 5 ou 6 canaux d'arrosage. On y a construit 500 mètres de digues. La commune qui a de belles plantations de noyers et quelques amandiers, manque de moyens pour conduire dans le village de bonnes eaux qui fluent de son territoire, et en boit de mauvaises qui occasionnent des coliques.

**Chabestan**, anciennement bâti des débris de la ville romaine de Mons Seleucus, a ses maisons éparses, peu commodes, couvertes en tuiles creuses à crochets. Ses montagnes communales sont soumises au régime forestier. Un canal d'irrigation pris à la Maraise, sur les bords de laquelle on a construit 30 mètres de digues, arrose 2 kilomètres de son territoire, qui est coupé par des mamelons marneux.

M. de Ravel, propriétaire actuel du beau château de Laric, de ses vastes jardins et de quatorze domaines, en arrose quatre sur la longueur de 3 kilomètres au moyen d'un canal qui puise au Buëch. On prétend qu'il s'oppose à l'ouverture d'un autre qui porterait la fertilité jusqu'à La Bâtie Montsaléon. M. de Ravel est du reste un agriculteur habile ; il pratique l'art d'effondrer les terres, et il les cultive avec les charrues Dombasle à deux versoirs et à soc tournant. Avant lui, on n'avait à Chabestan que des prairies naturelles ; il y a introduit l'usage des près artificiels. On récolte dans ce pays des amandes, des noix et autres fruits ; on y fait un peu de vin ; on y a perdu le marché qui existait avant 1789.

Un chemin de grande vicinalité, et partant du Saix, aboutit au pont en pierre de Chabestan, élevé en 1777 par M. d'Egalant, membre du Parlement de Grenoble.

M. le Chevalier de Ruffo a donné, en 1822, un terrain valant 6,000 francs, dont les produits sont affectés aux pauvres, à l'église et au curé. Il y beaucoup à faire pour l'instruction publique dans cette commune généralement pauvre.

Au mois de mai 1769, des lettres patentes du roi avaient établi des marchés et foires au Comté de Laric (ci devant Chabestan), et dans la Baronnie d'Oze, en considération des services rendus par le sieur Jean François de Roux, des comtes de Laric et de ceux de ses ancêtres, tant dans l'épée que dans la robe, au Royaume de Naples et en France, depuis que sa branche y a passé, à la suite de la Reine Jeanne, comtesse de Provence.

Le 22 mars 1763, la Chambre des comptes du Dauphiné jugea « parfaitement prouvée la filiation de messire Jean François de Laric jusqu'à Louis Ruffo »



CC2B Service culture 2009.